



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1997/15
12 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire
15-19 septembre 1997, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PROJET DE BUDGET BIENNAL POUR 1998-1999

Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

I. INTRODUCTION

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a examiné le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de budget d'appui biennal pour 1998-1999 (DP/FPA/1997/14), présenté conformément à l'article 9.3 du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds des Nations Unies pour la population. Le Comité était également saisi du rapport de la Directrice exécutive sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11), établi conformément à la décision 95/35 du Conseil d'administration, et, à titre d'information, du plan de travail du FNUAP pour 1998-2001 (DP/FPA/1997/7) et des états financiers provisoires pour 1996. Dans le cadre de son examen des rapports, le Comité s'est entretenu avec la Directrice exécutive et ses collègues, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires.

2. Le projet de budget d'appui biennal pour 1998-1999, précédemment appelé budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes, a été établi conformément à la présentation matérielle unifiée décrite dans le document DP/1997/2 et Add.1 et approuvée par les secrétariats du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, pour ce qui est du mode de présentation, de la terminologie, des définitions et de la méthode d'établissement des prévisions budgétaires. Le Comité consultatif se félicite de l'adoption d'une telle présentation, qui facilite la comparaison avec les budgets du PNUD et de l'UNICEF; toutefois, comme il l'indique ci-après, le Comité pense que la présentation du budget du FNUAP peut encore être améliorée de façon à ce que les propositions de la Directrice exécutive, telles qu'elles figurent dans le document, soient plus complètes et plus transparentes, et à ce que le Conseil d'administration puisse prendre plus facilement ses décisions.

II. RECETTES

3. Comme il est indiqué au paragraphe 28 du document DP/FPA/1997/14, le montant total des recettes pour l'exercice biennal 1996-1997 s'est élevé à 663,8 millions de dollars, dont un montant estimatif de 30 millions de dollars de ressources multilatérales. Le Comité consultatif note que les prévisions révisées de recettes pour 1996-1997 sont en diminution de 38,2 millions de dollars, soit 5,5 %, par rapport au montant qui figurait dans le projet de budget initial pour 1996-1997 (DP/1995/42, par. 28), à savoir 702 millions de dollars.

4. Le Comité consultatif note que, d'après les états financiers provisoires pour 1996, les contributions versées par les gouvernements se sont élevées à 302,5 millions de dollars en 1996, et que le montant des intérêts, recettes accessoires et ajustements perçus a atteint 6,3 millions de dollars. Ainsi, le montant total des ressources ordinaires pour 1996 s'établit à 308,8 millions de dollars. Ce montant comprend une contribution spéciale du Gouvernement du Danemark d'un montant de 10,6 millions de dollars, qui n'était pas prévue et n'a été versée qu'au cours du dernier trimestre 1996 (DP/FPA/1997/7, par. 2). Comme il est précisé à la note 11 des états financiers provisoires pour 1996, le FNUAP a prélevé temporairement 20 millions de dollars de sa réserve opérationnelle en 1996 pour financer des activités générales en attendant de recevoir les contributions des gouvernements. Le Comité regrette que l'incidence des mouvements de trésorerie sur les activités du FNUAP n'ait pas été analysée dans le document relatif au budget. À cet égard, le FNUAP a indiqué qu'il avait entamé des discussions avec les donateurs afin d'obtenir qu'ils versent leurs contributions de façon plus prévisible et d'éviter ainsi que de tels problèmes de trésorerie n'apparaissent à nouveau ou d'en atténuer l'ampleur.

5. Il ressort des états financiers provisoires pour 1996 que les dépenses d'administration et d'appui aux programmes se sont élevées à 52,8 millions de dollars (montant net), contre 50,2 millions de dollars (montant net) en 1995, ce qui représente une augmentation de 5,2 %; le coût de l'appui technique et des autres services administratifs et opérationnels remboursé aux agents d'exécution et à lui-même s'est élevé à 31,1 millions de dollars, contre 31 millions en 1995; les dépenses au titre des projets se sont élevées à 216,5 millions de dollars, contre 230,9 millions de dollars en 1995, ce qui représente une diminution de 6,3 %.

6. Le Comité consultatif note que, bien que les recettes n'aient pas atteint les niveaux projetés en 1996-1997, le rapport de la Directrice exécutive ne rend pas compte des mesures prises ou devant l'être pour réduire les dépenses administratives, comme l'a demandé le Conseil d'administration au paragraphe 4 b) de sa décision 95/35. À cet égard, le FNUAP a indiqué qu'il pensait réaliser des économies d'un montant approximatif de 16,8 millions de dollars par rapport aux crédits approuvés pour 1996-1997, à savoir 136,8 millions de dollars (montant brut). Ces économies résulteraient d'un certain nombre de facteurs, tels que le report de recrutement de personnel sur la deuxième année de l'exercice budgétaire (5,7 millions de dollars), la diminution du montant des loyers au siège (2,4 millions de dollars), la réduction des dépenses de fonctionnement, en ce qui concerne notamment les rubriques communications, traitement électronique des données, entretien,

bibliothèque, impression, etc. (3 millions de dollars), l'interruption des opérations dans certains bureaux extérieurs (0,9 million de dollars) et, pour ce qui est des recettes, des remboursements pour services fournis d'un niveau légèrement supérieur aux prévisions (0,6 million de dollars). D'autres facteurs moins importants, tels que des gains sur les fluctuations de taux de change, contribueront aux économies escomptées. Le Comité consultatif recommande au FNUAP de rendre compte, dans les prochains rapports, des mesures prises en vue d'améliorer l'efficacité et de donner une indication des économies réalisées.

7. Il ressort du paragraphe 27 du document DP/FPA/1997/14 que le montant total des recettes pour 1998-1999 est estimé à 770 millions de dollars, dont 50 millions de ressources multibilatérales. Ce montant a été calculé sur la base d'une estimation des ressources ordinaires pour 1997 de 325 millions de dollars, et d'un taux d'accroissement annuel de 7 % pour la période 1998-1999. Le Comité note que "cette projection tient compte des indications préliminaires données par les principaux pays donateurs en ce qui concerne leurs annonces de contributions pour 1998". En réponse à une demande d'éclaircissements concernant l'importante augmentation des ressources multibilatérales projetée, il a été précisé au Comité consultatif que la projection pour 1998-1999 tenait compte de l'annonce par l'Union européenne d'une contribution d'un montant supérieur à 28 millions de dollars réparti sur quatre ans (1997-2000).

8. Le Comité consultatif rappelle que, comme il est indiqué au paragraphe 4 du rapport DP/1995/43, les prévisions de recettes du FNUAP ne se sont pas toujours intégralement matérialisées. En outre, le Comité note, au paragraphe 8 du plan de travail du FNUAP pour 1998-2001 (DP/FPA/1997/7), que des incertitudes continuent d'entourer la contribution d'un des principaux pays donateurs. Le Comité souligne que les annonces de contributions de nombreux donateurs sont libellées dans la monnaie du donateur, et que les fluctuations de ces monnaies par rapport au dollar des États-Unis affectent les ressources du FNUAP.

III. PROJET DE BUDGET POUR 1998-1999

9. Comme il est indiqué au paragraphe 31 et dans le tableau I du document DP/FPA/1997/14, le projet de budget d'appui biennal pour 1998-1999, qui s'élève à 143,3 millions de dollars (montant brut), est en augmentation de 6,4 millions de dollars, soit 4,7 %, par rapport aux crédits approuvés pour 1996-1997, à savoir 136,8 millions de dollars (montant brut). Si l'on considère les montants nets, le projet de budget pour 1998-1999 est estimé à 131,4 millions de dollars, alors que les crédits approuvés pour 1996-1997 s'élevaient à 126,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,6 millions de dollars, soit 3,6 %. Le Comité consultatif note, au paragraphe 31, qu'"en accord avec la stratégie budgétaire, le Fonds réduit constamment ses dépenses administratives et renforce l'appui aux programmes, en particulier dans les pays". De l'avis du Comité, compte tenu du niveau de ressources dont dispose le Fonds et du taux d'accroissement du budget d'appui administratif et d'appui aux programmes du Fonds ces dernières années, la Directrice exécutive devrait prendre des mesures pour contenir à la fois les dépenses administratives et les dépenses d'appui aux programmes au siège et dans les bureaux extérieurs (voir par. 13 ci-après).

10. Le Comité consultatif note, au paragraphe 33 et dans le tableau I (tableaux récapitulatifs), que le montant estimatif des autres ressources, qui s'élève à

11,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, comprend le solde des remboursements reçus pour services d'achats fournis à des tiers (1,9 million de dollars) et qu'en 1996-1997, les recettes provenant du remboursement pour services fournis a été ajouté aux recettes accessoires, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière en vigueur au FNUAP. Le Comité note en outre que, pour tenir compte de la nouvelle présentation harmonisée des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, ce règlement et ces règles feront l'objet d'une révision, qui sera soumise au Conseil d'administration pour approbation.

11. Il a été précisé au Comité consultatif, à sa demande, que comme en 1996-1997, les recettes tirées des services d'appui fournis au titre de projets financés à l'aide de fonds multibilatéraux seront portées au crédit du budget biennal pour 1998-1999 (voir DP/FPA/1997/14, tableau I). D'après les renseignements donnés au Comité, le montant de ces recettes s'établit à 5 % du budget annuel des projets financés à l'aide de fonds multibilatéraux lorsque le FNUAP exécute ces projets. Toutefois, lorsque ces projets sont exécutés par des agents d'exécution du système des Nations Unies ou par des organisations non gouvernementales, le coût des services d'appui au titre du projet est plus élevé : il se situe entre 7,5 % du budget annuel du projet dans le premier cas (remboursement aux organismes des Nations Unies du coût des services administratifs et opérationnels indirects fournis au titre des projets de pays), et 12 % dans le deuxième cas (remboursement aux organisations non gouvernementales des dépenses d'administration et d'appui) (voir aussi A/51/5/Add.7, par. 84).

12. Le Comité consultatif recommande à la Directrice exécutive d'examiner de près le coût de l'ensemble des services administratifs et services d'appui aux programmes fournis par le FNUAP, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, lorsqu'il exécute des projets financés à l'aide de fonds multibilatéraux, afin d'établir si le taux actuel de remboursement est adéquat. S'il s'avérait que les ressources du budget ordinaire du FNUAP servaient à subventionner l'exécution d'activités financées par des fonds multibilatéraux, la Directrice exécutive devrait soumettre au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité consultatif, des propositions fondées sur des données vérifiables concernant le coût réel des services fournis, en vue d'assurer le remboursement au FNUAP de la totalité des dépenses d'administration et d'appui aux programmes qu'il a engagées au titre de ces activités.

13. Il est indiqué, au paragraphe 29 et dans le tableau 3 du projet de budget pour 1998-1999, qu'un montant de 589,1 millions de dollars, soit 76,5 % des ressources totales, sera alloué aux programmes (y compris aux projets financés à l'aide de fonds multibilatéraux), dont 141,5 millions, soit 18,4 %, à l'appui aux programmes, et 39,4 millions, soit 5,1 %, à la gestion et à l'administration de l'organisation. Le Comité consultatif constate que cette formulation prête à confusion et recommande qu'il soit tenu compte, lors de la présentation des prochains projets de budgets, des définitions figurant à l'annexe I du document relatif au budget pour indiquer la répartition des ressources. En outre, le Comité pense que les dépenses d'administration et d'appui aux programmes afférentes au personnel du FNUAP en poste dans les bureaux des équipes d'appui aux pays ne devraient pas être considérées comme des dépenses afférentes aux programmes (voir DP/1995/43, par. 11). À cet égard, conformément au

paragraphe 6 de la décision 95/35 du Conseil d'administration, le Comité consultatif a reçu, à sa demande, un état, pour 1996, des dépenses afférentes aux équipes d'appui aux pays par organisme et par pays (voir annexe I, tableau 1). En 1996, les dépenses afférentes aux équipes d'appui aux pays se sont élevées à 17 425 109 dollars, dont 7 765 414 dollars au titre du personnel du FNUAP et des services administratifs les concernant (voir annexe I, tableau 2). Ainsi, en 1996, le montant total des dépenses d'administration et d'appui aux programmes était de 60,6 millions de dollars, dont 52,8 millions (montant net) au titre du budget des services administratifs et services d'appui aux programmes (voir par. 5 ci-dessus) et 7,8 millions de dollars au titre du budget des équipes d'appui aux pays, soit 19,6 % des ressources du budget ordinaire pour 1996.

14. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que, dans le projet de budget pour 1998-1999, comme dans celui de 1996-1997, le remboursement de l'impôt sur le revenu payé par certains fonctionnaires était inclus dans les dépenses de personnel. Le montant de cette dépense était estimé à quelque 3,8 millions de dollars. De l'avis du Comité, les dépenses figurant au tableau II des tableaux récapitulatifs inclus dans le document relatif au budget devraient être ventilées entre dépenses de personnel et dépenses de fonctionnement, et le montant alloué au remboursement de l'impôt sur le revenu devrait être précisé. À cet égard, le Comité recommande que la Directrice exécutive établisse une procédure selon laquelle le montant remboursé au titre de l'impôt sur le revenu serait directement prélevé sur la contribution volontaire du pays donateur qui lève un tel impôt et porté au crédit du budget d'appui biennal.

15. Comme il est indiqué au paragraphe 95, le montant total des sommes qui seront remboursées au PNUD et à l'ONU pour services fournis au FNUAP en 1998-1999 se chiffrera à 7,6 millions de dollars, dont 5,3 millions de dollars à rembourser au PNUD pour différents services, contre 4,2 millions de dollars approuvés pour le budget 1996-1997. Le Comité consultatif note que cette progression est essentiellement due à une augmentation en volume des activités d'audit et à une hausse des coûts. En ce qui concerne les sommes à rembourser à l'ONU, le Comité consultatif est au courant des discussions approfondies qui se tiennent actuellement entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Bureau des services d'appui aux projets, d'une part, et le Secrétariat de l'ONU, d'autre part, au sujet des taux de remboursement. Lors d'entretiens avec des représentants de l'Administrateur du PNUD, le Comité consultatif a appris qu'une étude conjointe sur la question, portant sur l'année 1997 et les années suivantes, est sur le point d'être achevée. Son objectif est de mettre en place un régime plus stable qui ne changera pas à chaque exercice biennal. À cet égard, le Comité consultatif souligne qu'il examinait, par le passé, les taux de remboursement afférents aux services rendus par le Secrétariat de l'ONU. En conséquence, il recommande que les taux retenus, ainsi que les données qui ont servi de base à leur calcul, lui soient soumis pour examen, et ce avant que les nouveaux taux n'entrent en vigueur.

Décentralisation

16. Le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de la stratégie sous-tendant les propositions budgétaires pour 1998-1999, la Directrice

/...

exécutive se proposait de renforcer les opérations au niveau des pays. Les représentants du FNUAP sont aujourd'hui davantage sollicités, surtout pour ce qui a trait à la sensibilisation du public, la concertation, l'élaboration des programmes et la gestion. Se fondant sur son expérience récente, le FNUAP s'apprête à déléguer entièrement aux bureaux de pays, d'ici à la fin de l'exercice biennal 1998-1999, l'autorité en matière d'approbation des projets (voir par. 17 ci-après). Les représentants du FNUAP devront donc disposer des outils et de l'appui nécessaires pour s'acquitter des responsabilités accrues découlant de cette autorité. Par ailleurs, le FNUAP entend renforcer ses activités de contrôle interne et d'évaluation afin qu'il soit tenu compte des résultats des opérations de contrôle, de vérification et d'évaluation lors de l'élaboration des politiques et programmes de formation de l'Organisation (voir DP/FPA/1997/14, par. 19 à 21).

17. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les pleins pouvoirs d'approbation avaient été délégués à 14 représentants du FNUAP, tandis que dans tous les autres pays, le montant maximal à hauteur duquel ces représentants pouvaient approuver des projets nationaux était passé de 500 000 dollars à 750 000 dollars en 1993 (voir aussi E/1997/72, par. 15). Le Comité a également été informé que le FNUAP avait l'intention d'étendre son réseau de bureaux de pays au cours de l'exercice biennal 1998-1999; le nombre de ces bureaux passerait de 99 à 107, 73 d'entre eux étant dotés d'un représentant. On lui a expliqué que l'autorité en matière de recrutement de personnel international n'était pas déléguée. Le Comité consultatif est d'avis qu'il convient de contrôler ces pouvoirs d'approbation décentralisés, en utilisant pleinement les nouvelles technologies mais en évitant de mettre en place de lourdes procédures qui se traduiraient par la production de documents inutiles et d'un système de rapports pesant.

Propositions concernant les effectifs

18. Au niveau des pays, les propositions concernant les effectifs du FNUAP pour l'exercice 1998-1999 résultent de la création de huit nouveaux bureaux d'appui – cinq dans des républiques d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Turkménistan), un en Arménie, un en Géorgie et un dans la Fédération de Russie (voir annexe II, tableau 1). En outre, la Directrice exécutive propose de créer sept nouveaux postes de représentant du FNUAP dans des bureaux existants (Guinée-Bissau, Jordanie, Mongolie, République populaire démocratique lao, Tchad, Territoires occupés de Palestine et Turquie; voir annexe II, tableau 2), ainsi qu'un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan international de la classe P-4 pour Haïti. Elle envisage également de créer 47 postes supplémentaires destinés à des fonctionnaires recrutés sur le plan national (15 administrateurs de programme et 32 membres du personnel d'appui), y compris pour les nouveaux bureaux (DP/FPA/1997/14, par. 19 et 40 à 51). À sa demande, le Comité a reçu les tableaux d'effectifs concernant les bureaux de pays où il était proposé de créer des postes supplémentaires, ainsi que les prévisions de dépenses y afférentes, lesquelles s'élevaient à 4 438 509 dollars (voir annexe II, tableau 3).

19. Le Comité consultatif a également été informé que la création de nouveaux bureaux du FNUAP dotés d'un représentant reposait sur les critères suivants :

a) caractère prioritaire, tel que défini dans le document DP/FPA/1996/15 et la

décision 96/15; b) mesures prises par le gouvernement intéressé pour atteindre les objectifs du programme en matière de population; c) existence d'institutions et de capacités de gestion suffisantes pour mener à bien le programme; d) volume de l'appui technique requis de la part des agents d'exécution ou du FNUAP lui-même; e) nécessité d'une assistance à suffisamment long terme pour justifier la création d'un poste de représentant à plein temps, ou situation stratégique si les responsabilités du représentant doivent porter sur plusieurs pays; f) possibilité de faire une percée décisive, par exemple dans un pays où l'importance des questions de population commence à être reconnue.

20. Comme il est indiqué aux paragraphes 50 et 54 du document DP/FPA/1997/14, la Directrice exécutive propose que deux postes soient transférés du siège aux bureaux extérieurs : un poste P-3 à Haïti (qui serait reclassé à P-4) et un poste D-1 relevant de l'ancienne Division des services techniques et de l'évaluation.

21. Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des effectifs du FNUAP proposée par la Directrice exécutive au tableau 2 du document budgétaire. Le nombre de postes, qui était, en 1996-1997 de 919 (188 administrateurs recrutés sur le plan international, 141 administrateurs recrutés sur le plan national et 590 agents des services généraux et des catégories apparentées), passerait en 1998-1999 à 972 (194 administrateurs recrutés sur le plan international, 156 administrateurs recrutés sur le plan national et 622 agents des services généraux et des catégories apparentées). À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'en 1996, le taux de vacance de postes avait été de 4 % pour les administrateurs recrutés sur le plan international et les agents des services généraux en poste au siège et de 9 % pour les agents locaux.

22. Le Comité consultatif note que d'après le tableau récapitulatif IIII du document DP/FPA/1997/14, qui indique la répartition par classe des postes proposés pour 1998-1999, 132 postes d'administrateur recruté sur le plan international, soit 67 % du total (197), appartiennent à la classe P-5 ou à une classe supérieure. Il recommande que la Directrice exécutive se penche sur le problème, compte notamment tenu du fait qu'aucun poste de la classe de début n'est actuellement imputé sur les ressources ordinaires.

23. En ce qui concerne les reclassements proposés au paragraphe 56 du document DP/FPA/1997/14, le Comité consultatif juge insuffisantes les explications données pour le reclassement d'un poste de D-2 à SSG. Compte tenu de la rationalisation des opérations du siège et de la délégation de pouvoirs dont disposent les représentants du FNUAP (voir par. 16 ci-dessus), il estime qu'un directeur exécutif adjoint ayant rang de sous-secrétaire général suffit pour un programme de l'envergure de celui du FNUAP. Il n'approuve donc pas la proposition de reclassement d'un poste de D-2 à SSG, mais ne voit pas d'objection aux autres reclassements proposés.

Formation et avancement professionnel du personnel

24. Comme il est indiqué au paragraphe 66 du document DP/FPA/1997/14, le budget de formation et de perfectionnement des effectifs proposé par la Directrice exécutive pour 1998-1999 se chiffre à 2,3 millions de dollars (non compris les dépenses de personnel du Service de la formation), contre 2,6 millions de

dollars en 1996-1997. Le Comité consultatif a reçu un plan détaillé des activités de formation prévues pour 1998-1999. Il note que les propositions formulées reposent sur les résultats du rapport d'évaluation des activités de formation du FNUAP demandé par le CCQAB (DP/1995/43, par. 29). Il se félicite de la teneur de ce rapport, paru sous la cote DP/FPA/1997/11 et présenté au Conseil d'administration par son intermédiaire, ainsi que des conclusions et recommandations qui y figurent, et demande que le prochain document budgétaire contienne des informations sur les résultats de la mise en oeuvre de ces recommandations.

Publications

25. Il est proposé de consacrer un montant de 2 millions de dollars aux publications du FNUAP pour l'exercice 1998-1999, soit une augmentation d'environ 2,6 % par rapport aux crédits ouverts en 1996-1997, à savoir 1 948 400 dollars (DP/FPA/1997/14, par. 69 à 71). Au paragraphe 70 du projet du budget figure une liste des publications en série et des publications isolées prévues pour l'exercice biennal 1998-1999. Le Comité estime qu'en tirant pleinement parti des moyens électroniques de diffusion de l'information (tels que les CD-ROM et Internet), le FNUAP pourrait réduire encore le coût de son programme de publications. Il recommande qu'afin d'accroître les recettes provenant de la vente de publications au public, la Directrice exécutive réexamine la politique du Fonds en la matière.

26. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur le volume et le coût des publications financées au moyen de fonds alloués aux projets. Il a été informé que la principale publication financée de la sorte est le Rapport sur l'état de la population mondiale, publié en 23 langues et tiré à 85 000 exemplaires. Le coût de production de ce rapport s'est chiffré à 440 000 dollars en 1996. Le coût des autres publications financées au moyen de fonds alloués aux projets, publiées en anglais uniquement, s'est élevé à 112 000 dollars. On citera Inventory of Population Projects in Developing Countries Around the World (dernière édition parue en 1996; tirée à 2 000 exemplaires), Guide to Sources of International Population Assistance (dernière édition parue en 1994; tirée à 3 000 exemplaires) et Global Population Assistance Report (dernière édition parue en 1996; tirée à 3 000 exemplaires). En outre, le coût des publications produites par l'ancienne Division des services techniques et de l'évaluation dont le tirage s'est situé entre 100 et 3 500 exemplaires, s'est élevé à 280 000 dollars en 1996-1997. Le Comité note que les principales publications sont décrites dans le document DP/FPA/1996/14, présenté au Conseil d'administration en application de sa décision 95/35. Il note aussi que, conformément à la décision 97/13 du Conseil, la Directrice exécutive rendra compte oralement chaque année des progrès réalisés par le FNUAP en matière d'information et de communication et présentera au Conseil dans quatre ans, à sa session annuelle, un rapport complet sur la stratégie du Fonds dans ce domaine.

ANNEXE I

Tableau 1

Dépenses afférentes aux équipes d'appui aux pays pour 1996, par organisme

(En dollars des États-Unis)

Organisme	Chine	Éthiopie	Fidji	Jordanie	Népal	Sénégal	Thaïlande	Zimbabwe	Total
FAO	254 439	311 495		39 155		106 412	93 061	138 532	943 094
OIT	300 393	246 498	229 192	170 398	414 839	248 404	224 297	250 093	2 084 114
UNESCO	138 909	299 427	141 993	335 061	285 919	389 643	247 066	113 164	1 951 182
OMS	280 812	208 502	111 021	342 407	187 735	227 590	243 560	262 249	1 863 876
ONU									
UNIFEM									
CEA		488 189				666 598		397 557	1 552 344
CESAO				341 063					341 063
CESAP			135 964		206 303		346 705		688 972
CEPALC	97 129								97 129
FNUAP	1 955 106	1 184 680	548 553	465 529	908 130	944 288	850 443	908 685	7 765 414
ONG								137 921	137 921
Total	3 026 788	2 738 791	1 166 723	1 693 613	2 002 926	2 582 935	2 005 132	2 208 201	17 425 109

Tableau 2

Dépenses afférentes aux équipes d'appui aux pays et personnel local pour 1996

Description	Chine	Éthiopie	Fidji	Jordanie	Népal	Sénégal	Thaïlande	Zimbabwe	Total
Dépenses de personnel	1 876 986	2 212 061	855 927	1 444 178	1 779 164	2 133 617	1 436 304	1 780 947	13 519 184
Dépenses administratives afférentes au personnel	410 394	112 509	125 200	147 629	74 120	171 648	359 910	128 570	1 529 980
Voyages	139 841	90 596	54 629	25 872	36 947	46 731	75 916	52 671	523 203
Formation	17 168	8 738	587	738	10 732	5 565	1 553	8 771	53 852
Matériel	181 904	72 730	19 454	32 727	25 166	43 084	30 232	46 996	452 293
Locaux — Location	168 927	153 157	62 262		26 711	108 646	54 500	62 187	636 390
Entretien	41 446	6 835	17 141	16 674	15 972	23 604	5 025	19 536	146 233
Impression des rapports	91 160	4 477	9 290	2 078	2 532	5 273	6 667	18 909	140 386
Divers	78 962	77 688	22 233	23 717	31 582	44 767	22 572	74 837	376 358
Dépenses d'appui administratives	20 000						12 453	14 777	47 230
Total	3 026 788	2 738 791	1 166 723	1 693 613	2 002 926	2 582 935	2 005 132	2 208 201	17 425 109
Agents des services généraux	10	15	9	13	17	14	10	13	101

ANNEXE II

Tableau 1

Bureaux d'appui qu'il est proposé de créer

Région/pays	Couvert par	Personnel local				Effectif total
		Administrateurs de programme recrutés sur le plan national	Assistants de programme/ Fonctionnaires chargés des questions administratives et financières recrutés sur le plan national	Personnel de secrétariat et de bureau recruté sur la plan national	Autres	
États arabes et Europe						
Arménie	Albanie	1	0	1	0	2
Géorgie	Albanie	1	0	1	0	2
Russie	Roumanie	1	1	0	0	2
Total — États arabes et Europe		3	1	2	0	6
Asie et Pacifique						
Azerbaïdjan	Ouzbékistan	1	0	1	0	2
Kazakhstan	Ouzbékistan	1	0	1	0	2
Kirghizistan	Ouzbékistan	1	0	1	0	2
Tadjikistan	Ouzbékistan	1	0	1	0	2
Turkménistan	Ouzbékistan	1	0	1	0	2
Total — Asie et Pacifique		5	0	5	0	10
Total général		8	1	7	0	16

Tableau 2

Bureaux supplémentaires qu'il est proposé de doter d'un représentant du FNUAP

Région/pays	Anciennement couvert par	Total, personnel international	Personnel local				Total, personnel local	Effectif total
			Administrateurs de programme recrutés sur le plan national	Assistants de programme/ Fonctionnaires chargés des questions administratives et financières recrutés sur le plan national	Personnel de secrétariat et de bureau recruté sur le plan national	Autres		
Afrique (subsaharienne)								
Guinée-Bissau	Sénégal	1	1	1	1	1	4	5
Tchad	République centrafricaine	1	1	2	1	1	5	6
Total — Afrique (subsaharienne)		2	2	3	2	2	9	11
États arabes et Europe								
Cisjordanie et Gaza	République arabe syrienne	1	1	1	1	1	4	5
Jordanie	Égypte	1	1	2	1	1	5	6
Turquie	Siège	1	1	1	2	1	5	6
Total — États arabes et Europe		3	3	4	4	3	14	17
Asie et Pacifique								
Mongolie	Chine	1	1	1	1	1	4	5
République démocratique populaire lao	Thaïlande	1	1	1	1	1	4	5
Total — Asie et Pacifique		2	2	2	2	2	8	10
Total général		7	7	9	8	7	31	38

Tableau 3

Prévisions de dépenses relatives aux postes qu'il est proposé de créer — Bureaux de pays

(Calculs fondés sur une occupation des postes de 18 mois, net de l'inflation)

Région/bureau de pays	Prévisions de dépenses relatives aux postes qu'il est proposé de créer						Montant estimatif des dépenses de fonctionnement supplémentaires	Total des dépenses : rémunérations et dépenses de fonctionnement
	Total	Représentant du FNUAP, P-5	Administrateurs de programme recrutés sur le plan international, P-4	Administrateurs de programme recrutés sur le plan national	Assistants de programme/ Fonctionnaires chargés des questions administratives et financières recrutés sur le plan national	Personnel de secrétariat et de bureau recruté sur le plan national		
Afrique	813 342	489 710		140 071	91 746	91 816	297 000	1 110 342
États arabes	918 066	667 087		94 002	72 235	84 743	660 000	1 578 066
Asie	713 802	478 248		106 271	51 967	77 317	671 750	1 385 552
Amérique latine	308 549		217 391			91 159	56 000	364 549
Total général, bureaux de pays	2 753 759	1 635 044	217 391	340 343	215 948	345 034	1 684 750	4 438 509
